



Ville de Châteauneuf sur Charente  
Membres en exercice: 27  
Membres présents: 19  
Suffrages exprimés: 22

République Française

Délibération N° 2021- 72

Conseil Municipal du 16 juin 2021

**DATE DE CONVOCATION :** 10 juin 2021

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS :** J.L. LEVESQUE – K.GAI - B. LAFAYE - M. VILLEGGER- M.H. AUBINEAU – T.DEGRANDE – P.FREON - M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU - G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F.CESSAC - P. ORMECHE –S.BROUILLET – W. BOURGEAU –A. DUBRUN – F. GUIRAO – H. ROSARIO – E. PILLARD-CLEMENTEL

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR :** G. MIGNON pouvoir à K. GAI – K. PERROIS pouvoir à M.H. AUBINEAU –C. RAFIN pouvoir à M. VILLEGGER

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS :** G. MIGNON – K. PERROIS – E. PISANI - S. RAYNAUD – C. NANGLARD – C. RAFIN - S. DELIMOGE – P. BERTON

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M.H. AUBINEAU

**OBJET : CONVENTION MARCHÉ PRODUCTEURS 2021**

L'organisation du marché des producteurs de Pays se déroulera cette année le Vendredi 20 août 2021 sur le site du Bain des Dames.

Le marché des producteurs de Pays privilégie le contact direct entre producteurs et consommateurs et valorise aussi l'authenticité des produits préparés à partir des savoir-faire traditionnels de chaque « pays ».

Comme l'année dernière, le partenariat entre Châteauneuf-sur-Charente et la Chambre d'Agriculture de la Charente prend la forme d'une convention de prestations.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **PAR 22 VOIX POUR :**

- autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de prestation auprès de la chambre d'agriculture pour l'organisation du marché de pays qui aura lieu le 20 août 2021 sur le site du Bain des Dames et tous les documents annexes.

Les crédits sont inscrits au budget.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE